

Attributions de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)

La F3SCT a trois types d'attribution :

- Des attributions liées à l'obligation de les consulter,
- Des attributions liées à l'information dont elles doivent faire l'objet,
- Des attributions « opérationnelles ».

1. Le rôle consultatif de la F3SCT

Textes de référence	Documents ou mesures nécessitant une consultation	CSA/FS
art 57 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Consultation sur la teneur de tous documents rattachés à sa mission (tout document SST)	Compétence exclusive de la FS
art 68 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Consultation sur les projets de texte relatifs à sa compétence générale prévue par l'article L. 253-2 du CGFP dès lors qu'ils ne s'intègrent pas dans le cadre d'un projet de réorganisation de service	Droit d'évocation du CSA
art 69 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Consultation sur les projets d'aménagement importants	Droit d'évocation du CSA
art 70 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Consultation sur les mesures prises au profit de certaines catégories d'agents	Droit d'évocation du CSA
art 71 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Consultation sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail	Droit d'évocation du CSA
Art 11 décret n° 82-453 du 28 mai 1982	Consultation sur certains aspects médecine de prévention	Compétence exclusive de la FS

2. Les attributions relatives à l'information de la F3SCT

Textes de référence	Informations portées à la connaissance de la FS
article 58 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Information sur les visites et les observations de l'ISST ainsi que les réponses de l'administration à ces observations
article 59 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Information sur les observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre de santé et de sécurité
article 61 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Mise à disposition auprès des membres de la formation spécialisée du registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent
article 62 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Information sur les documents relatifs aux installations soumises à autorisation
article 5-13 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982	Information relative aux dérogations pour l'exécution de travaux dits « réglementés » par des mineurs en situation de formation professionnelle
décret n° 82-453 du 28 mai 1982	Informations en lien avec la médecine du travail

3. Les attributions « opérationnelles » de la F3SCT

Textes de référence	Rôle de la FS en matière d'analyse et de prévention des risques
article 60 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	En présence de risques professionnels particuliers justifiant la création d'une formation spécialisée
article 73 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	À l'égard des agents, notamment des femmes enceintes en particulier et au regard des effets des facteurs de risques professionnels
article 56 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	À l'égard des interventions réalisées au sein de l'administration par des entreprises extérieures dans le cadre de l'inspection commune préalable
article 74 décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020	Le rôle de proposition de la formation spécialisée en matière prévention des risques professionnels
article L4133-2 du code du travail	Le rôle d'alerte en matière de santé publique et d'environnement

Source : Guide relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées de la fonction publique de l'Etat – DGAFP – Octobre 2023